

souffrir de l'importation des produits agricoles, lorsque les articles importés ne représentent qu'un centième de la production nationale.

Imaginez le tort que peut causer à nos cultivateurs 531,000 livres de beurre étranger lorsqu'ils en produisent 141,000,000 de livres, et \$50,000 valant de fromage étranger. Et quel est ce fromage ? Du Stilton, du Roquefort, du Neufchatel, ou même du Limbourg. Et ces fromages, mets recherchés mentionnés sur le menu des grands hôtels et qu'on trouve sur la table du riche, sont censés nuire à notre industrie fromagère qui exporte 229,000,000 de livres de ce produit après avoir approvisionné une population de 6,000,000 de bouches. Quelle absurdité.

J'espère que la Chambre repoussera ce projet de résolution.

M. ROBERT JOHNSTON (Cardwell): Le discours de l'honorable préopinant, qui demandait l'an dernier plus de protection en faveur d'un établissement industriel de la ville où il réside, m'a profondément étonné. Il consent volontiers à favoriser une industrie que le touche de près, mais il est prêt à repousser toute demande de faveurs lorsqu'il s'agit des produits agricoles.

Son raisonnement a prouvé que nos cultivateurs ont aussi besoin de protection, car les produits agricoles importés des Etats-Unis les obligent à chercher au loin un débouché pour une égale quantité des productions du sol canadien.

M. HEYD: Dites-nous donc comment protéger l'industrie fromagère ?

M. ROBERT JOHNSTON: En mettant fin à l'importation du fromage américain. Importez du Limbourg ou d'autres fromages, notre population se contente du produit indigène. L'honorable député s'est appliqué à démontrer quelle est la quantité des pommes de terre que nous importons et la quantité que nous ne pouvons pas consommer. Pourtant, est-ce que les pommes de terre que nous importons et consommons n'obligent pas nos cultivateurs à vendre au loin une quantité égale de ce tubercule de provenance canadienne ? Il est de ceci comme du maïs importé qui remplace une quantité égale du produit indigène qui, autrement, serait consommé sur les lieux. Nos adversaires disent qu'au Canada il ne croît pas assez de produits potagers, mais ils ne donnent pas à nos maraîchers la chance de cultiver autant de légumes qu'ils en cultiveraient si le tarif les protégeait suffisamment. Ceux-ci pourraient alors nous fournir leurs produits plusieurs mois plus tôt, car ils seraient en mesure d'établir des serres chaudes plus vastes. A l'heure qu'il est, il n'y a aucun avantage pour eux d'entreprendre une culture sur une grande échelle en construisant des couches et serres chaudes afin d'obtenir des primeurs, parce que les importations américaines sont frappées d'un droit trop peu élevé. Avec un tarif qui

mettrait fin à l'importation, nos maraîchers pourraient multiplier leurs produits et nous les fournir pendant plus longtemps.

Lorsque les producteurs de betteraves à sucre d'Ontario ont demandé au gouvernement l'imposition d'un droit de douane ou le paiement d'une prime afin d'encourager la culture de ce légume, le gouvernement refusa de leur payer une prime offrant de la donner aux raffineurs qui fixeraient le prix à payer aux cultivateurs. Je me demande pourquoi on ne protégerait pas le cultivateur aussi bien que l'industriel.

Le représentant de Brantford (M. Heyd) a sollicité le paiement d'une prime aux fabricants de ficelle d'engravage; l'eût-il fait si la ville où il habite ne renfermait pas un établissement de ce genre ? Je suis d'avis de traiter le cultivateur de la même manière que le fabricant. Je me rappelle que, l'ancien ministre des Travaux publics ayant prôné la protection dans Ontario-sud, les libéraux battirent des mains lorsqu'il leur parla de protéger les cultivateurs et les manufacturiers d'Oshawa. Et lors qu'il répète presque mot pour mot le même discours, ceux qui l'avaient applaudi à Oshawa le sifflent dans cette enceinte. S'il y avait lieu d'accorder une prime à l'industrie de l'acier, du plomb, du bois, et autres, pourquoi refusera-t-on d'en accorder une à l'industrie betteravière ? Les légumes importés remplacent les produits de notre sol et nuisent aux intérêts de nos cultivateurs obligés d'aller vendre leurs produits sur le marché étranger et d'accepter un prix inférieur à celui qu'ils recevraient au pays pour des légumes plus frais et plus appétissants.

Tout ce qu'on invoque en faveur de l'octroi d'une prime à l'établissement situé dans la ville où habite l'honorable préopinant, a autant de poids lorsqu'il s'agit d'accorder une prime aux cultivateurs qui sont l'âme de la nation. Si nous consommons des produits agricoles des Etats-Unis, nos gens devront aller vendre leurs productions en Angleterre. A cet égard, les Américains ont un avantage sur nous ; notre marché est à leurs portes et le marché anglais est éloigné.

Abstraction faite de toutes considérations politiques, j'espère que nos agriculteurs et nos maraîchers jouiront d'une somme de protection aussi grande que nos industriels. Cependant, même en protégeant l'industriel, vous favorisez le cultivateur qui a l'avantage de vendre ses produits sur un marché rapproché créé par la présence des employés des fabriques.

L'honorable RODOLPHE LEMIEUX (solliciteur général): Bien que j'aie l'honneur de faire partie de la députation depuis 1896, ce n'est qu'en 1902 que j'ai entendu demander au gouvernement de protéger les agriculteurs et les maraîchers. Cette requête fut présentée par mon honorable ami, le représentant de Laval (M. Léonard). Il avait été élu cette année-là, et j'avoue que cette question du relèvement des droits sur les produits